

**Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'arrondissement
Ville-Marie**



Assemblée du 2 septembre 2003

Séance(s) tenue(s) le(s) 2 septembre 2003

Numéro de la résolution CA03 24-683

Il est proposé le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan Boyne

De transmettre au conseil de Ville, pour adoption, le projet de règlement modifiant le plan directeur de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal - Centre-Sud du Plan d'urbanisme (CO92 03386), afin de remplacer relativement au quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais, l'aire d'affectation « industrie » par l'aire « activités multiples » et, dans le plan intitulé « limites de hauteur et de densité », de remplacer la catégorie « 9B » par une limite de hauteur de 30 mètres, une densité de 4.5 et une intensité de moyenne-forte;

De demander au conseil de Ville d'exiger du promoteur qu'il dépose, dans le cadre du Programme de subvention aux logements abordables - volet privé, son projet de logement communautaire et social devant comporter au moins 200 logements dans le quartier Sainte-Marie, et ce, avant que l'Office de consultation publique en fasse l'étude.

Adoptée à l'unanimité

1031203084
R40.30 (7)
gg

Susan MCKERCHER

Secrétaire du conseil d'arrondissement